

La **Fédération québécoise d'ultimate** sanctionne les épreuves aux Jeux du Québec régionaux et les règlements de la fédération, spécifique à cet événement, sont en vigueur.

I. JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX ÉTÉ 2021

A) CATÉGORIE ADMISSIBLE

CATÉGORIES	ÂGE	SEXE
13 – 15 ans	01/10/2005 à 31/09/2008	Mixte

B) AFFILIATION

Les athlètes, entraîneurs et accompagnateurs doivent être membres d'une association régionale ou locale affiliée à la FQU (membership annuel). Les athlètes doivent également être en règle avec la Fédération Québécoise d'Ultimate (cotisation compétitive).

C) MODE DE SÉLECTION RÉGIONALE

Camp de sélection sur une journée: entraînement, supervision, évaluation et sélection.

Il est possible d'organiser un camp de sélection regroupant plusieurs régions. Celui-ci devra respecter les normes d'opérations (document PR1 - http://www.jeuxduquebec.com/Normes_doperation-fr-29.php).

D) LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE

Le lieu d'appartenance de l'athlète sera l'adresse de son domicile.

*Le lieu d'appartenance de l'athlète sera l'adresse de son domicile : *Note : Une personne a, en vertu du code civil du Québec, un seul domicile et peut avoir plusieurs résidences. Les enfants mineurs sont présumés domiciliés chez leurs tuteurs (article 80 du code civil). Dans le cas où les parents sont séparés, le domicile est situé là où le mineur passe la majorité de son temps. »*

Lorsque les père et mère exercent la tutelle mais n'ont pas de domicile commun, le mineur est présumé domicilié chez celui de ses parents avec lequel il réside habituellement, à moins que le tribunal n'ait autrement fixé le domicile de l'enfant.

II. TOURNOI DES RÉGIONS 2021

A) CATÉGORIE ADMISSIBLE

CATÉGORIES	ÂGE	SEXE	FORMAT
13 – 15 ans	01/10/2005 à 31/09/2008	Mixte	5c5

B) COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION

ATHLÈTES

L'alignement doit contenir un minimum de 10 athlètes et un maximum de 14 athlètes dont un minimum de 5 athlètes par genre.

Ratio des genres :

- Le ratio des genres sera alterné.
- Au début du jeu, après le tirage au sort initial, un tirage au sort supplémentaire permettra au vainqueur de choisir le ratio pour le 1er point. Le ratio sera ensuite inversé pour les 2 points suivants et ainsi de suite jusqu'à la fin de la rencontre. La mi-temps n'a pas d'impact sur l'alternance du ratio.
- Dans le cas où une équipe place moins de 5 athlètes sur le terrain, l'équipe adverse ne devra pas aligner plus de garçons sur le terrain que l'équipe adverse.
 - Exemple: *l'équipe A met 1 fille et 3 garçons (4 athlètes) sur le terrain. L'équipe B peut jouer avec 2 filles et 3 garçons mais pas avec 1 fille et 4 garçons.*

ENTRAÎNEURS*

Entraîneur-Chef : 1 obligatoire.

Entraîneur-Adjoint : 1 minimum, 2 maximum.

ACCOMPAGNATEURS*

1 accompagnateur **maximum** est autorisé uniquement si l'équipe d'entraîneurs n'est pas composée de trois (3) individus.

*L'équipe d'encadrement devra être composée d'au moins une femme et d'au moins un homme.

C) SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEURS

Ces exigences ne sont pas encore établies pour l'été 2021. Elles sont présentées ici à titre informatif pour les entraîneurs qui souhaiteraient se former :

- *La formation spécifique : Introduction à la compétition.*
- *La formation et l'évaluation en ligne "Prise de Décisions Éthiques".*
- *La Formation en ligne "Prendre une tête d'avance".*
- *Et un casier judiciaire vierge.*

Les entraîneurs-adjoints devront se soumettre aux mêmes exigences, exceptée :

- *La formation spécifique : Introduction à la compétition.)*

D) ADMISSIBILITÉ

ÉQUIPE

Pour que l'équipe soit admissible au Tournoi Des Régions, le Répondant Régional doit avoir tenu un Jeu Régional conforme et sanctionné par l'Unité Régionale de Loisir et de Sport de sa région.

*Dans le cas où une région présenterait une équipe incomplète à la suite de son Jeu Régional, elle sera autorisée à compléter l'équipe avec des joueuses et joueurs provenant des régions limitrophes pour autant que ceux-ci n'aient pas été sélectionnés dans leur région d'origine.

ATHLÈTES

Pour que l'athlète soit admissible il doit avoir participé au Jeu Régional de sa région et doit avoir été sélectionné par le Répondant Régional et son équipe d'entraîneurs.

*Dans le cas où une région présenterait une équipe incomplète à la suite de son Jeu Régional, elle sera autorisée à compléter l'équipe avec des joueuses et joueurs n'ayant pas participés au Jeu Régional pour autant que ces ajouts respectent la procédure et l'échéancier d'inscription.

E) FORMULE DE COMPÉTITION DU TOURNOI

Tournoi sur une journée composé d'un premier tour de groupes et d'un deuxième tour d'éliminatoires.

F) SURCLASSEMENT

Aucun.

G) SUBSTITUTION

Permise pour autant que le joueur ait participé au Jeu Régional.

H) EXCLUSION

Aucune

I) MÉDAILLES

RÉSULTATS

L'équipe gagnante du tournoi recevra une récompense.

SPIRIT

L'équipe gagnante du spirit recevra également une récompense.

J) **SYSTÈME DE POINTAGE**

N/A

K) **SYSTÈME DE CLASSEMENT DES RÉGIONS**

Le système de classement qui sera utilisé pour départager les équipes sera le suivant :

- 1ère position = vainqueur finale or
- 2ème position = perdant finale or
- 3ème position = vainqueur finale bronze
- 4ème position = perdant finale bronze
- 5ème position = vainqueur match 5-6
- 6ème position = perdant match 5-6
- 7ème position = vainqueur match 7-8
- 8ème position = perdant match 7-8
- 9ème position = vainqueur match 9-10
- 10ème position = perdant match 9-10
- 11ème position = vainqueur match 11-12
- 12ème position = perdant match 11-12
- 13ème position = vainqueur match 13-14
- 14ème position = perdant match 13-14
- 15ème position = vainqueur match 15-16
- 16ème position = perdant match 15-16
- 17ème position = vainqueur match 17-18
- 18ème position = perdant match 17-18
- 19ème position = 19ème position